

Conseil de quartier



COMPTE-RENDU

Conseil du 18 décembre 2025



Élue de quartier Gondoles Nord :
Bénédicte Hache

Le conseil de quartier s'est tenu le jeudi 18 décembre 2025 à partir de 19h00. 12 personnes ont signé la feuille de présence. Les référents-habitants, MM. Leguy, Pires, Kalay et Badoud, sont joignables à l'adresse mail: quartier.gondolesnord@gmail.com.

RÉPONSES AUX DEMANDES

Parc interdépartemental des sports :

- **Nuisances sonores :** l'adjointe de quartier, Bénédicte Hache, ainsi que la direction du cabinet du Maire, le directeur de la prévention/sécurité et le responsable de la Police municipale ont rencontré le directeur du parc interdépartemental des sports dans le cadre des nuisances sonores rapportées par les riverains.

Les axes d'amélioration suivants ont été évoqués :

- **Sensibilisation et rappel des usages pour les animations fixes :** le Kable et l'accrobranche ont pris des engagements fermes, notamment en matière de communication sur le calendrier des manifestations, de limitation des niveaux sonores des installations, ainsi que de mise en place de procédures spécifiques concernant la gestion et la diffusion de la musique.
- **Organisation d'une réunion de sécurité** entre la direction prévention/sécurité de la Ville et les équipes de sécurité du parc, afin de renforcer le cadre réglementaire.
- **Renforcement de la vigilance et de l'encadrement des animations ponctuelles**, avec une meilleure transmission du calendrier événementiel aux riverains.

Réflexes à adopter par les riverains en cas de nuisance :

- Contacter la Police municipale au moment des faits afin qu'ils interviennent sur place.
- Appeler le numéro de sécurité du parc : 06 76 48 97 33.
- Signaler la situation par écrit à la direction du parc à l'adresse suivante :

administration@parc-parisvaldemarne.fr

À noter : pas de nouvelles animations prévues pour les prochaines années hormis la transformation de la bulle tennis en bulle padel.

Autres zones :

- **Rue Alfred Lebidon : problématique de stationnement :** une signalétique «interdit de stationner» et des plots ont été installés.
- **Rue Brongniart : vitesse excessive des véhicules :** depuis la récente réfection de la rue, une augmentation de la vitesse des véhicules est constatée par les riverains. La mise en place de dispositifs de ralentissement (ralentisseurs, coussins berlinois) est envisageable. Les riverains concernés doivent donner leur accord par écrit.
- **Avenue Victor Hugo ; Avenue Rouget de Lisle ; École Saint-André :** de nombreux véhicules se stationnent en warning, entraînant des problématiques de circulation : beaucoup de verbalisations sont effectuées quotidiennement. Travail de vidéo surveillance réalisé visant à dissuader ces stationnements gênants. L'installation de panneaux signalant la verbalisation par vidéoprotection est souhaitée. Les commandes sont programmées pour début 2026.
- **École Joliot-Curie :** le mur en béton situé face à l'école Joliot-Curie qui présentait un risque d'effondrement a été consolidé par le service bâtiment.
- **Pont de Choisy-le-Roi :** de nombreuses personnes en état d'ivresse sont présentes sous le pont de Choisy-le-Roi ce qui engendre un sentiment d'insécurité. Une opération de terrain renforcée est prévue en 2026. Sur la dalle, une action similaire avait été déployée avec succès. Le dispositif sera complété par un renforcement des rondes des médiateurs et de la Police municipale. Le concours de la police nationale sera également sollicité.
Conseil aux riverains : contacter la Police municipale au moment des constats.
- **Image de la Ville sur Google :** la première photo associée à la recherche «Choisy-le-Roi» sur Google, représentant de grandes tours sous un ciel gris, renvoie une image peu attractive et négative de la Ville. Une demande de suppression a été adressée à Google. Toutefois, le service communication n'a pas la main sur la suppression ou le remplacement de cette image.

NOUVELLES DEMANDES

- **Cadre de vie :**
 - **Parc interdépartemental des sports :** les habitants demandent qu'un calendrier soit diffusé pour toutes les nouvelles installations mises en place dans le parc interdépartemental des sports en 2026.
- **Propreté :**
 - **Parc interdépartemental des sports :** les poubelles du parc sont majoritairement implantées côté Ville de Choisy-le-Roi, et non côté Créteil, ce qui favorise la présence de nuisibles. Les habitants souhaitent soit une augmentation du nombre de poubelles côté Créteil, soit que les poubelles soient déplacées.
- **Voirie :**
 - **Avenue du Docteur Charcot :** les véhicules y circulent à une vitesse excessive. La mise en place d'un marquage au sol (« Enfants », « Ralentissez » ou « Zone 30 ») est souhaitée. Par ailleurs, la présence de «véhicules ventouses» est signalée ; une intervention de la Police municipale a été sollicitée.

- **Avenue Victor Jérôme** : un problème de manque de visibilité est constaté, rendant la circulation particulièrement dangereuse, notamment pour les enfants. Un marquage au sol similaire à celui demandé avenue du Docteur Charcot est souhaité.
- **Impasse Pichon des Prés** : malgré le sens interdit, des véhicules se stationnent régulièrement, empêchant le passage du camion de collecte des déchets. Demande de vigilance de la part des riverains.
- **Rue des Mésanges** : les habitants s'interrogent sur la nature de l'espace de stationnement, ne sachant pas s'il s'agit d'un parking ou d'une zone verte.
- **52 avenue d'Alfortville** : l'enseigne d'un commerce vacille, présentant un risque d'accident. La situation est jugée urgente et fait l'objet d'un traitement en cours.
- **47 avenue d'Alfortville** :
 - **Accessibilité d'un passage piéton** : le trottoir est surélevé, ce qui complique le passage des fauteuils roulants, poussettes et personnes à mobilité réduite.
 - **Sécurisation de la circulation** : au regard de la forte fréquentation de la zone et de la proximité immédiate de l'Espace Mouloudji, qui accueille des enfants (situé à environ cinq mètres), l'installation d'une figurine de signalisation « Petit écolier » est demandée.
- **70 avenue d'Alfortville** : le trottoir est fortement dégradé à cause des racines d'un arbre devant les vitrines des commerçants. Lorsque des passants regardent les vitrines, ils trébuchent. La réfection de l'asphalte devant les commerces est attendue.

Le conseil de quartier se termine à 21h.